



# Parc naturel du Ouen Toro

Parc municipal du Ouen Toro Albert ETUVE et Lucien AUDET

Situé au cœur de la Ville de Nouméa, le domaine du Ouen-Toro a fait l'objet de mesures de protection depuis 1988. Le Parc municipal du Ouen Toro, d'une surface de 63 ha, a été instauré par l'article 215-5 du Code de l'Environnement de la Province Sud. Il abrite un des derniers espaces de forêt sèche présents sur la presqu'île de Nouméa et qui totalisent aujourd'hui environ 3 ha. Le parc municipal a été baptisé en 2011 « Parc Albert Etuvé et Lucien Audet » en hommage à ces deux hommes ayant œuvré pour la sauvegarde de la nature.

**Albert Etuvé** (1925-2007), secrétaire général du conseil général puis de l'Assemblée territoriale, a également été élu président du Congrès. Il laisse le souvenir d'un homme droit, serviable, modéré et dont l'implication pour le Ouen Toro a été considérable.

**Lucien Audet** (1915 -2008), Directeur du service des travaux publics, il a fortement contribué au développement de la Nouvelle-Calédonie. Il a été, en 1987, à l'origine des premières mesures de protection du parc municipal du Ouen Toro.

Located in the heart of the City of Nouméa, Ouen-Toro has been a protected area since 1988. The "Parc municipal du Ouen Toro", covering 63 ha, was established by the article 215-5 of the Code de l'Environnement de la Province Sud. This park shelters the last existing spaces of dry rainforest that remain on the Noumea peninsula that cover approximately 3 ha today. The city park was named in 2011 "Parc Albert Etuvé et Lucien Audet" in homage to these two men who worked for the protection of nature.

**Albert Etuvé** (1925-2007), former territorial General Secretary of the General Council then the Territorial Assembly, was also elected as president of the Congress. He leaves the memory of a straight, helpful and moderate man whose implication for Ouen Toro was considerable.

**Lucien Audet** (1915 2008), former Director of public works department. He strongly contributed to the development of New Caledonia. In 1987, he initiated the first protection measures of the city park of Ouen Toro.



VILLE DE NOUMEA

## La Forêt Sèche

La forêt sèche ne subsiste aujourd'hui que sous forme de lambeaux isolés. Considérée comme l'écosystème le plus menacé de la Nouvelle-Calédonie, elle fait l'objet depuis 2001 d'un programme de conservation.

Le parc municipal du Ouen Toro abrite environ 3 ha de cette formation. Les inventaires réalisés indiquent que la flore de ces espaces est composée de 35 espèces dont 18 sont endémiques à la Nouvelle-Calédonie et 4 menacées d'extinction d'après la liste rouge de l'UICN.

Depuis 2007, des actions d'éradication d'espèces envahissantes et de reboisement avec des essences de forêt sèche sont menées par la Ville de Nouméa et différents partenaires (Province Sud, PCFS, WWF, Mocamana, ...).

A ce jour, ce sont plus de 2,6 hectares qui ont bénéficié de ces actions, représentant plus de 9 000 arbres plantés.

Today, dry rainforest only remains only in the form of isolated pockets. Considered as the most threatened ecosystem in New Caledonia, a conservation program of dry rainforest has been initiated in 2001.

The city park of Ouen Toro shelters approximately 3 ha of Dry rainforest. Studies conducted in Ouen Toro dry rainforest revealed 35 species of flora among which 18 of them are endemic to New Caledonia and 4 endangered according to IUCN red list.

Since 2007, eradication of invasive plant species and reforestation of dry rainforest are led by Noumea City Council and various partners (South Province, PCF, WWF, Mocamana). To date, more than 2,6 hectares have been covered by these efforts, totalizing more than 9 000 planted trees.



### Carte de la flore du parc du Ouen Toro

	Forêt sèche		Gaiac		Espace vert	
	Zone de transition		Gaiacs + niaoulis		Sol nu	
						Parcours pédestre



Il est interdit de dégrader la végétation (coupe, cueillette, piétinement, ...)



Il est interdit de jeter les déchets dans la nature



Il est interdit de sortir des sentiers balisés



Il est interdit de pénétrer dans le parc à vélo, à moto ou autre



Il est interdit de camper



Il est interdit de faire du feu



Tous les chiens doivent être tenus en laisse



Merci de ramasser les déjections canines et de les jeter dans les poubelles dédiées

